



Rémire-Montjoly le 18 juillet 2024

COMMUNIQUE N° 10/2024/PM/RM

TOUR DE GUYANE CYCLISTE 2024– 33ème édition 1ère étape

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly informe la population qu'un dispositif de circulation provisoire sera mis en place, le samedi 17 août 2024, pendant le passage des coureurs, lors de la 1ère étape « Cayenne/Rémire-Montjoly » de 13 heures 00 à 18 heures 00.

Il informe que la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés sur les voies de circulation suivantes ;

Aller :

Giratoire de SUZINI – RD1 route de Montjoly - Carrefour RD1/RD2 – RD2 route de Rémire – Giratoire du bourg de Rémire – Avenue Gaston MONNERVILLE – Giratoire Adélaïde TABLON – RD24 la Matourienne direction Matoury.

Puis :

RD24 la Matourienne - Giratoire Adélaïde TABLON - RD23 route de Dégrad des Cannes – Giratoire Attila Cabassou – RD23 (route de Dégrad des Cannes) - En direction du giratoire Maringouins Cayenne.

Retour :

RD23 (route de Dégrad des Cannes) - Giratoire Attila Cabassou - RD23 (route de Dégrad des Cannes) - Giratoire Adélaïde TABLON – Avenue Gaston MONNERVILLE - Giratoire bourg de Rémire - RD2 route de Rémire – Feu Tricolore – RD1 - route des PLAGES (square Daniel SINAÏ) – Carrefour RD1 route des plages / Avenue Tropicana - RD1 route des plages - Carrefour Dégrad des Cannes RD23/RD1 – RD 23 (route de Dégrad des Cannes) - RD23 Carrefour du parc d'activités – RD23 (route de Dégrad des Cannes) - Giratoire Adélaïde TABLON – Avenue Gaston MONNERVILLE - Giratoire du bourg de Rémire – RD2 route de Rémire.

Arrivée : 17h18 face à la station Guyane la 1ère – 115 m avant les feux tricolores.

Exceptionnellement, les officiels de la course, les coureurs, les véhicules d'urgence auront l'usage exclusif temporaire sur ces voies règlementées.

Il compte sur la compréhension et la collaboration de tous pour que cette 1^{ère} étape du Tour de Guyane se déroule dans les meilleures conditions.